



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/23

ID : 083-218301208-20231109-DELIB1108-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 11/08

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt trois**
le 9 novembre à 19 heures 30
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 21 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 novembre 2023
pour : 26 **PRESENTS :**
contre : 0 Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND
Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS
Hayette, CORNU Jérôme, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine,
abstention : 0 DEMOULIN Christophe, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, GEORGES
Philippe, PEREZ Serge, USSEGLIO Caroline.

DEPORT : POZZI Monique

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PRATI Corinne donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SAVOIRS ET PARTAGE »

La commune de Saint-Zacharie participe activement au développement culturel et sportif sur son territoire par le biais d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière, à hauteur de 200 €, à l'Association « Savoirs et Partage » pour la reprise de ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser une subvention de 200 € à l'association « Savoirs et Partage ».
- Dit que la dépense est prévue au Chapitre 65 du Budget Principal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire
Jean-Jacques COULOMB



La Secrétaire
Eliane COLETTA